

dans la lutte contre l'impunité et qu'il importe donc que les États-Unis restituent sans délai, dans leur intégralité, les documents saisis qui pourraient être une source d'informations précieuse pour une bonne administration de la justice. L'Expert lance un appel à tous les États concernés pour qu'ils facilitent l'extradition de militaires accusés d'implication dans le massacre de Raboteau, signalant que les demandes d'extradition d'officiers supérieurs avaient été rejetées sur la base de considérations juridiques. Il recommande qu'une assistance soit offerte au gouvernement pour maximiser les chances d'aboutissement de ses demandes d'extradition.

Les observations sur la Police nationale haïtienne signalent que des progrès considérables ont été accomplis en l'espace de deux ans, mais qu'il y a toujours lieu de s'inquiéter de la multiplicité des violations des droits de l'homme commises par ses agents. Il est fait mention de l'affaire Mirebalais, présentée comme une illustration de la situation de violence qui règne dans cette région et qui aurait des relents de violence politique. Dans cette affaire, deux personnes ont été tuées, dont un commissaire de police, au cours d'incidents ayant opposé des membres d'une organisation populaire, *Metè lòd nan dezòd*, proche du parti *La Fanmi Lavalas*, et ceux du Mouvement des paysans de Papaye. La rapport fait observer que le ministre de la Justice a suspendu de leurs fonctions le doyen du tribunal et le commissaire du gouvernement soupçonnés d'implication dans les incidents meurtriers de Mirebalais, mais critique la Compagnie d'intervention rapide et de maintien d'ordre de la Police nationale en raison de son comportement corporatiste, rappelant des souvenirs des militaires des ex-Forces armées d'Haïti.

Le rapport souligne le travail de l'Inspection générale de la Police nationale haïtienne (IGPNH) et les efforts accomplis en vue d'assainir l'institution policière. L'IGPNH s'est chargé de plus de 2 200 dossiers : 468 cas de violations des droits de l'homme, dont 234 traités; 188 cas de fraudes ou vols, dont 86 traités; 32 cas de drogue, dont 15 traités; 1 392 cas d'atteintes aux règlements, dont 1 051 traités; 187 cas de plaintes diverses. Il fait état de nombreux cas de corruption, dont aucun n'a été traité. Par suite de l'examen, les contrats de 200 policiers ont été résiliés, et 66 dossiers de policiers révoqués pour délits disciplinaires et criminels ont été soumis à la justice. Ces cas se répartissent ainsi : assassinats, meurtres et tentatives, homicides volontaires, vols, violences illégitimes et sévices corporels, détournements ou extorsions de fonds, usage de faux, perquisitions illégales, usages abusifs d'arme à feu, coups et blessures par balles, outrages, subornations de témoins et cas de stupéfiants. Le rapport précise que l'IGPNH a enregistré ces succès en dépit de multiples difficultés et obstacles : pénurie de ressources humaines; pressions exercées sur les enquêteurs, notamment menaces de mort proférées contre eux et les membres de leur famille; absence de soutien adéquat, ce qui a laissé aux seuls enquêteurs le soin de déterminer les responsabilités dans des affaires très graves; problèmes d'ordre logistique, en particulier la pénurie de véhicules et d'ordinateurs et l'absence de système de communication. Mais l'obstacle

majeur n'est autre que la carence du système judiciaire haïtien, qui amène l'inspecteur général à parler « de l'impunité et de la complicité judiciaire ».

Le rapport fait remarquer que les difficultés de la Police nationale sont exacerbées par le contexte économique et politique et par la faiblesse de l'État. Tout en reconnaissant que la majorité des policiers accomplissent leur mission de façon relativement acceptable, l'expert s'inquiète des dérives de certains policiers impliqués dans des cas de torture, d'exécution sommaire de membres de gangs, de mauvais traitements, de corruption et de trafic de stupéfiants.

En ce qui concerne le système judiciaire, l'Expert partage l'opinion de certains observateurs en Haïti suivant lesquels l'administration judiciaire participe toujours du système étatique d'exclusion caractérisé par une justice inaccessible, inefficace, dilatoire et irrespectueuse des droits fondamentaux. Il en résulte que la majorité de la population est, somme toute, privée des services juridiques. L'Expert mentionne le rapport d'une commission préparatoire mise sur pied en février 1997 en application d'une recommandation. Ce rapport est décrit comme un document de politique générale pour la réforme de la justice comportant des propositions de réforme, notamment pour le système judiciaire, s'articulant autour de cinq axes : les fondements de la réforme; les grandes exigences de la société civile à l'égard de l'administration de la justice; les réponses aux demandes de la société civile; une stratégie d'intervention; les acteurs du changement. On souligne l'urgence de la réforme, au regard du nombre de détenus qui peuplent les prisons : 85 p. 100 des quelque 3 500 détenus sont en détention préventive. L'Expert indépendant recommande vivement à la communauté internationale de ne ménager aucun effort pour assurer la mise en oeuvre du plan d'action pour la justice.

Le rapport signale que la violence à l'égard des femmes reste une préoccupation majeure des organisations de défense des droits de la femme et qu'en novembre 1997, 80 organisations féminines de la société civile haïtienne ont mis en place un « tribunal international sur l'élimination de la violence faite aux femmes haïtiennes ». Les organisations participant à cette action avait adopté pour slogan, « Enlevons les baillons » : si on n'en parle pas, personne ne se rendra compte de la dimension de la violence à l'égard des femmes. Le rapport souligne que le déroulement du « procès » a été un succès au regard de la mobilisation des femmes et de la presse et il s'est révélé comme un déclic. Pendant trois jours, les sessions du « tribunal » ont permis de faire accepter à la société qu'il y a un problème de droits de la femme en tant que droits humains, déclenchant ainsi une réelle prise de conscience.

Sans vouloir nier les efforts que le gouvernement a déployés en faveur des femmes, le rapport signale l'insuffisance des moyens humains et matériels dont dispose le ministère de la Condition féminine, l'intervention inadéquate du système judiciaire face à la violence pratiquée contre les femmes, des manquements graves